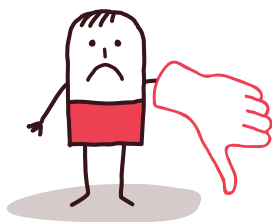


POURQUOI
VOS DÉCHETS VERTS
N'ONT-ILS PAS ÉTÉ
COLLECTÉS ?

VOUS N'AVEZ SANS DOUTE
PAS RESPECTÉ LES
CONSIGNES DE COLLECTE

VOIR AU VERSO



Votre commune de Tubize et inbw

Plus d'infos sur
www.inbw.be

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

CONSIGNES À RESPECTER :



Le métier de chargeur est très physique, il faut marcher, voire même courir de porte en porte, soulever les sacs/caisses de déchets pour ensuite les mettre dans le camion de collecte.

Avez-vous une idée de la quantité de déchets qu'un chargeur doit soulever en une journée ? On l'estime à 10 tonnes de déchets !

C'est pourquoi, afin de préserver la santé et la sécurité du personnel de collecte, nous avons mis en place des consignes que nous vous invitons à respecter afin que vos déchets soient collectés :

-  Le **volume maximum** autorisé par ménage et par ramassage est de **2 m³**.
-  Le **poids max.** par unité (fagots ou récipient) est de **15 kg**.
-  Les **déchets verts acceptés** : tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles, fleurs, branchages.
-  Ils peuvent être mis soit dans un **contenant** rigide réutilisable (propriété de l'utilisateur), soit en sac Kraft à usage unique (120 l) à l'effigie de la commune. Attention : le contenant rigide utilisé devra permettre de vider facilement les déchets dans le camion. Les branchages coincés ne seront pas enlevés manuellement par les chargeurs !
-  Les **branchages seront ficelés en fagots** de max. 1 m de long (troncs de max. 15 cm de diamètre).

Les déchets seront collectés pour autant qu'ils soient conformes et que le poids ne dépasse pas les 15 kg.

Ils doivent être placés de manière visible, en bord de voirie à partir de 20 h la veille ou au plus tard avant 6 h le jour de la collecte.